

VILLE DE LA FERTÉ-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 9 décembre 2025
Date d'affichage 9 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217201326-20251216-CM2512-DEL21-AI

Nombre de conseillers

en exercice 29
présents 24 + 5procurations
votants 29

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2025

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
LE SEIZE DÉCEMBRE** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEOUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Sylvie SEQUEIRA a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

DÉCISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET VILLE

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDERANT :

- Qu'une décision modificative du budget ville est proposée à l'approbation des membres de l'assemblée afin d'ajuster le budget et d'autoriser le paiement de dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes décisions budgétaires ;

INVESTISSEMENT						
Prog	Artide	Intitulé	BP 2025		Montant DM	Budget actualisé 2025
003031	2315	Aménagements urbains et liaisons douces - Av république	480 000 €	-	271 110 €	208 890 €
003272	2313	Réhabilitation du restaurant scolaire	2 242 834 €	-	124 422 €	2 118 412 €
00307	21838	Mairie - Matériel informatique	14 000 €	+	17 000 €	31 000 €
00323	2188	Escal - Immobilisation corporelles	5 000 €	+	300 €	5 300 €
00333	2313	Bâtiment services techniques	636 716 €	+	152 782 €	789 498 €
00333	21828	Véhicules services techniques	157 846 €	+	116 000 €	273 846 €
TOTAL DEPENSES					-109 450 €	

INVESTISSEMENT						
Prog	Artide	Intitulé	BP 2025		Montant DM	Budget actualisé 2025
00317	1328	Barrage Quincampoix - Agenç de l'eau	109 450 €	-	109 450 €	0 €
TOTAL RECETTES					-109 450 €	

- Qu'au regard de cette décision modificative n°3, le budget Ville 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	BP 2025 actualisé	DM n°3	BP 2025 actualisé
Section de fonctionnement	13 737 488 €	0 €	13 737 488 €
Section d'investissement	8 352 200 €	-109 450 €	8 242 750 €

Après avoir délibéré ;

- **APPROUVE** conformément au détail ci-dessus, les modifications budgétaires de la décision modificative n° 3 du Budget Ville 2025.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tout document visant au bon déroulement de cette opération.

À l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Sylvie SQUEIRA

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier RÉVÉAU